

# Règlement intérieur du Sel Du Lac

## Introduction

Le fonctionnement du SEL et les échanges entre adhérents sont basés sur la confiance, le respect mutuel, l'équité des échanges et la solidarité. Le présent règlement permet de préciser la dynamique de l'association.

Il est rappelé que l'association est gérée par l'équipe d'animation élue en assemblée générale chaque année. Elle se réunit régulièrement pour le bon fonctionnement de l'association.

### 1) **ADHESION**

A son arrivée, tout nouvel adhérent remplit une fiche d'adhésion dans laquelle il indique ses coordonnées.

Il reconnaît avoir pris connaissance et accepté les statuts, le règlement intérieur de l'association ainsi que les principes de la charte du SEL.

La cotisation annuelle est fixée à 5 euros par personne. Elle est renouvelable lors de l'assemblée générale qui a lieu au mois de janvier. Pour les personnes adhérentes à compter du 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours, le montant est de 2 euros 50 c. L'adhésion à l'association est nécessaire à toute offre ou demande. Une période d'essai de 2 mois est possible avant de finaliser l'inscription au SEL par le paiement de la cotisation.

#### Documents remis lors de l'inscription :

- Une carte de membre
- Un reçu de cotisation
- Les statuts, la charte et le règlement du SEL
- Le tableau des offres de services
- La liste des participants

#### Documents à fournir lors de l'inscription :

- Attestation ou numéro de police de responsabilité civile
- Signature de la charte, du règlement intérieur et des statuts.

### 2) **VALEUR DES ECHANGES**

- Les conditions des échanges sont négociées entre les seuls adhérents impliqués et fixées de gré à gré.
- Le SEL n'intervient à aucun moment dans un échange. Les adhérents sont seuls responsables de la qualité de l'échange et du respect des règles existantes. Aucun échange ne sera rémunéré en euros.
- Sur le plan national, la valeur de l'échange est évaluée sous forme de « grains de Sel » (60 grains pour une heure de service). Au sein du Sel du Lac, la valeur d'échange est « le Lieu ». Les adhérents qui le souhaitent peuvent fonctionner de cette manière avec

un carnet d'échanges pour participer à la Route des Sels, aux rencontres InterSels ou aux simples échanges au sein de notre association.

### 3) FONCTIONNEMENT

- L'association met en contact les adhérents en publiant un catalogue interne d'offres et de demandes, et en organisant des rencontres diverses.
- Chaque adhérent accepte que ses coordonnées (nom, adresse, téléphone et courriel) soient communiquées aux autres adhérents afin de permettre les échanges. Chacun s'engage à ne pas communiquer les coordonnées des autres adhérents en dehors de l'association.
- Tout adhérent à l'association présente des offres et des demandes. Celles-ci doivent être ponctuelles et ne jamais concurrencer le travail d'un professionnel.
- L'équipe d'animation se réserve le droit de refuser de publier ou d'enregistrer tout échange qu'il juge contraire aux statuts, au règlement intérieur, à l'esprit du SEL ou aux lois en vigueur.
- Tout donateur ou tout organisme subventionnant l'association est invité de droit à l'assemblée générale.

#### Permanence / temps convivial :

Une rencontre est organisée régulièrement. Elle a pour but :

- De faire des demandes et des offres de service
- D'être un point d'échanges entre adhérents
- D'enregistrer de nouvelles adhésions
- De mettre à jour le catalogue
- D'organiser des ateliers
- De remettre des documents sous forme papier pour les personnes qui ne bénéficient pas de moyen informatique
- Un compte-rendu des rencontres est transmis par mail aux adhérents.

### 4) ASSURANCE

- Chaque adhérent se doit de vérifier qu'il possède le contrat d'assurance (Responsabilité civile ) nécessaire pour garantir la sécurité des échanges qu'il offre ou reçoit.
- Le SEL est adhérent à l'assurance de Solidaire (MAIF). Tout accident matériel survenu au cours d'un échange ou d'une réunion est pris en charge par Solidaire à concurrence de 600 euros. Les démarches sont effectuées par l'équipe d'animation.